

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer une caution lors de la location de la salle des fêtes et de la salle de l'amitié par les associations, fixe cette caution à 1000 € pour la salle des fêtes, fixe une caution à 250 € pour la salle de l'amitié et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre, à LOGEMLOIRET, toutes les parcelles concernées par le projet du « Quartier des Jardins », pour un total de 3 352m², décide de fixer le prix de cette vente à 50 000 €, hors frais de notaire, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Le débat constaté par la présente délibération est clos, cette délibération n'étant pas soumise au vote du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de renouveler le bail du Presbytère de Bellegarde pour une période de six ans, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2025, fixe le loyer annuel à 710 Euros et révisable par rapport au coût de la construction, précise que le calcul du loyer est basé sur l'indice du 3ème trimestre de l'année soit 2019, indice de référence 129,99, donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à un Adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier, et dit que la recette figurera au Chapitre 75 Article 752 du budget.